

**Evaluation** *Vide* Injonction.

**Evocation.** Le jugement déclarant l'évocation valide ne peut être révoqué par la même Cour..... 609

**Exception à la forme.** Un membre d'une société en nom collectif, peut, par une exception à la forme plaider en son nom personnel, l'insuffisance de l'assignation de la société. L'assignation d'une société en nom collectif, n'ayant pas de bureau d'affaire dans la province de Québec, mais ayant un bureau d'affaire dans la province du Nouveau-Brunswick, ne peut se faire à un des associés dans la province de Québec..... 435

**Exception à la forme.** Lorsqu'une exception à la forme contient des allégations de fait elle devra être inscrite à l'enquête et une inscription en droit seulement, sera renvoyée sur motion avec dépens..... 478

**Exception à la forme.** *Vide* Injonction.

**Exception Déclinatoire.** Une action contre un défendeur résidant aux Etats-Unis, qui n'a pas été assigné personnellement, sera renvoyée, sur exception déclinatoire, si le demandeur ne prouve pas que le défendeur a des biens dans la juridiction de la Cour. 42

**Exception Dilatoire.** Un défendeur qui veut exercer un recours en garantie a le droit de demander par exception dilatoire que les procédures intentées contre lui, soient suspendues jusqu'à ce qu'il ait mis son garant en cause, et que celui-ci soit forclos ou tenu de plaider à l'action en garantie..... 701

**Exception Dilatoire.** Le porteur d'un billet promissoire, qui poursuit un endosseur de ce billet pour en recouvrer le montant, n'est pas tenu de désigner les faiseurs et endosseurs antérieurs au défendeur, autrement que par leur signature telle qu'apposée sur le billet ; et le défendeur, endosseur, ne peut demander par exception dilatoire, que les procédés soient suspendues jusqu'à ce que le demandeur ait donné la désignation complète des faiseurs et endosseurs antérieurs pour que le défendeur puisse les appeler en garantie..... 270

**Exécution.** *Vide* Pension alimentaire.

**Expert.** Le défaut de mention dans un rapport d'expert, d'une formalité à laquelle il s'est conformé, peut être valablement réparé par une déclaration émanée de lui sous serment..... 414